

Notre objectif est de poursuivre inlassablement nos efforts afin d'atteindre le bon état des masses d'eau tel que fixé dans la directive-cadre européenne sur l'eau.

Le nouveau plan de gestion attendu pour 2022 par district hydrographique devra permettre d'atteindre cet objectif de bon état en 2027.

Je veillerai à ce que ce plan de gestion soit doté d'un programme de mesures à la hauteur du défi.

Enfin, concernant l'attention et l'efficacité des citoyens et des entreprises dans la protection des cours d'eau, je pense que deux approches peuvent être engagées parallèlement. La première est d'impliquer les citoyens et les entreprises dans la réalisation de mesures concrètes au travers de démarches participatives et locales. Deuxièmement, la sensibilisation et l'information ont leurs limites. C'est pourquoi une seconde approche basée sur le contrôle et la sanction doit pouvoir être menée en parallèle.

À ce titre, et comme évoqué dans la Déclaration de politique régionale, une réflexion sera menée sur les modalités de mise en œuvre d'une intensification de la lutte contre la délinquance environnementale.

**M. le Président.** - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** - Merci, Madame la Ministre, car dans ce que vous venez de dire, cela montre votre intérêt pour les cours d'eau et la gestion de ces contrats de rivière.

Je suis contente d'entendre que vous allez proposer d'améliorer les charges administratives qui pèsent sur ce genre de contrat. Beaucoup de choses ont déjà été faites, mais on mesure que l'on peut encore améliorer. Peut-être faudrait-il se pencher de façon définitive par rapport à la reprise des cours d'eau de l'ensemble des bassins pour améliorer l'efficacité et l'efficience. Je sais que vos prédécesseurs s'y sont déjà penchés. Ce n'est pas un dossier facile, mais ce serait l'occasion de résoudre toute une série de problèmes liés à cette difficulté de gestion collective.

**QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES PERTES D'EAU DANS LE RÉSEAU DE LA SOCIÉTÉ WALLONNE DES EAUX (SWDE) »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur

« les pertes d'eau dans le réseau de la Société wallonne des eaux (SWDE) ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** - Madame la Ministre, je reste dans le domaine des eaux, parce que j'ai été interpellée par un échevin de la Ville de Nivelles qui se plaignait du manque de réaction de la SWDE suite à une fuite d'eau qui était constante depuis un certain temps. Ce n'est pas tant le filet d'eau qui coule qui gêne les usagers, la question n'est pas là ; c'est le fait que chaque goutte compte et que, quand on fait l'addition du nombre de fuites qu'il y a sur le réseau de la SWDE, on se rend compte que cela fait des milliards de mètres cubes d'eau qui disparaissent chaque année.

J'ai été moi-même confrontée dans ma commune à de nombreuses fuites d'eau, liées à la vétusté des conduites, des connexions, et cetera. Nous avons été classés – c'est cela qui est aussi interpellant – par le World Resources Institute comme faisant partie des pays européens les plus exposés à des pénuries hydriques. C'est un fléau que nous devons combattre.

Je voudrais savoir si vous pouvez prendre des mesures pour que la SWDE se montre beaucoup plus attentive à la gestion de ces fuites. Que peut-on faire et que pouvons-nous mettre en œuvre afin de limiter tout autre type de perte d'eau entre son extraction et l'arrivée chez le consommateur ?

Avez-vous des informations quant à l'ampleur de ces pertes d'eau entre l'extraction et l'arrivée chez le consommateur, parce qu'il y a deux théories, deux niveaux de chiffres assez différents. J'aurais donc voulu vous interpellier personnellement par rapport à cette eau non facturée et à cette quantité d'eau perdue.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, je partage votre intérêt pour cette problématique. Il a été constaté en Wallonie que 20 % à 25 % de l'eau mise à disposition des réseaux de distribution d'eau ne sont pas facturés aux clients. Pour moitié, il s'agit de fuite ; pour l'autre moitié, soit d'une part de prélèvement non comptabilisé - car frauduleux ou réalisé par les services de secours ou les services communaux pour curer les égouts ou nettoyer les voiries - ou bien de prélèvements utilisés par les distributeurs eux-mêmes pour les besoins du service.

Dans son plan stratégique, la SWDE a restructuré son activité de recherche de fuite en créant une cellule spécialisée forte d'une septantaine d'opérateurs et a consacré 7 millions d'euros pour l'équipement en la relève à distance de 2 500 compteurs disposés sur les

37 000 kilomètres de son réseau, divisé en 1 000 cellules de contrôle.

Une analyse multicritères est effectuée quotidiennement pour déterminer les priorités d'action.

En 2018, l'indice linéaire de volume non enregistré, ILVNE, s'élevait à 5,33 mètres cubes par jour par kilomètre. La SWDE, dans son contrat de gestion 2018-2022, s'est engagée vis-à-vis du Gouvernement wallon à atteindre un chiffre de 4,4 mètres cubes par jour par kilomètre à l'horizon 2022.

Depuis quatre ans, la SWDE a réduit le volume global non enregistré en distribution de 5,5 millions de mètres cubes. Le nombre de fuites trouvées a augmenté de près de 30 % et les délais de réparation moyens sont dans 80 % des cas dans les deux jours après leur détection et de 95 % après quatre jours.

La recherche des fuites, comme vous l'indiquez, est un enjeu important en vue notamment des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes. L'opportunité d'intégrer une mesure spécifique à cet égard sera examinée dans les prochains plans de gestion par district hydrographique dont je parlais tout à l'heure.

**M. le Président.** - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** - Je vous remercie, Madame la Ministre. Mon collègue me dit que l'on s'était déjà penché sur cette question précédemment. J'entends dans votre réponse que la SWDE vise, pour 2022, de diminuer cet indice ILVN. Toutefois, les travaux d'investissement ne sont pas suffisants pour aller plus vite dans la résorption de ces fuites. On l'a vu dans différentes communes, on répare pour que la fuite soit résorbée de façon ponctuelle, mais l'analyse du réseau et le travail d'investissement sur l'ensemble du réseau n'est pas réalisé.

Je me demande alors à quoi cela sert d'investir 7 millions d'euros dans des nouvelles technologies qui visent à détecter les fuites si l'on n'envisage pas un investissement sur le long terme. C'est mettre de l'emplâtre sur une jambe de bois. Si cela fuit sur une partie du réseau, cela fuit un peu plus loin. Dès qu'il y a un peu trop de pression, on voit que c'est au niveau des jonctions anciennes que cela refuit.

Il faut insister auprès de la Société wallonne de distribution d'investir à long terme et de façon systématique.

**QUESTION ORALE DE M. LENZINI À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LES HAIES »**

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LA PLANTATION DE HAIES EN  
MILIEU RURAL »**

**QUESTION ORALE DE MME KELLETER À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LA PLANTATION MASSIVE  
D'ARBRES EN WALLONIE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Lenzini, sur « Les haies » ;
- M. Maroy, sur « la plantation de haies en milieu rural » ;
- Mme Kelleter, sur « la plantation massive d'arbres en Wallonie ».

La parole est à M. Lenzini pour poser sa question.

**M. Lenzini (PS).** - Madame la Ministre, indubitablement, la plantation de 4 000 kilomètres de haies figure parmi les éléments les plus symboliques de la DPR. Si, au départ, cette proposition aurait pu en faire sourire quelques-uns, après un travail pédagogique, on a vite compris l'utilité de ce projet pour à la fois la biodiversité, la lutte contre les inondations, la lutte contre l'érosion des sols et la lutte contre leur perte de fertilité. Aujourd'hui, plus personne ne sourit et c'est une forme d'unanimité au niveau de la société par rapport à cet engagement, ce dont je me réjouis.

Malgré cela, la préservation des haies existantes est loin d'être gagnée. En effet, avec l'augmentation de la taille des engins agricoles et la mécanisation accrue de cette activité, on assiste çà et là à des arrachages ou à des tailles si courtes qu'elles finissent par détruire ces haies existantes. L'arrachage de haies constitue une infraction environnementale.

Avez-vous donné ou entendez-vous donner des injonctions à vos agents pour qu'ils soient particulièrement attentifs à ces situations ?

Tailler une haie avec une machine est beaucoup plus subtil et ne constitue pas une infraction environnementale en tant que telle. Pourtant, les dégâts peuvent être tout aussi irrémédiables. Comment lutter contre ce type de pratique ? Une fois que le mal est fait, il est quasi impossible de revenir en arrière. Je le disais